1er TOURNOI NATIONAL B MAISONS ALFORT TENNIS DE TABLE

13/ 14 JUIN 2026

Avec l'aide de la mairie de MAISONS ALFORT, le club de Tennis de Table de MAISONS ALFORT organise les 13 et 14 juin 2026 un tournoi National B homologué ouvert aux joueuses et joueurs licenciés FFTT avec des recompenses et une dotation de 2430 Euros.

Le tournoi se déroulera au gymnase des Julliotes situé au 51 rue Victor HUGO 94700 Maisons Alfort

Le tournoi se déroulera sur 20 tables.

Règlement du tournoi :

Article 1 :

Le tournoi est homologué par la F.F.T.T. sous le numéro..... (homologué le) et de ce fait, les règlements fédéraux seront strictement appliqués. Le tournoi se déroulera sur 20 tables. Dans tous les tableaux, les parties se joueront au meilleur des 5 manches. Tous les tableaux seront disputés par poules de 3 (ou 4 si nécessaire), avec qualification des deux premiers de chaque poule qui seront ensuite placés, par tirage au sort, dans un tableau à élimination directe.

Article 2 : Comité d'Organisation

Les juges-arbitres du tournoi seront Madame Duriez Odile (JA3) Monsieur LENERAND Franck pour la saisie SPID.

Le club sera chargé de l'organisation du tournoi.

Article 3 : Tableaux

Samedi 13 juin 2026

Tableau A : 8h30 : NC à 799 points Messieurs et Dames (Pointage 7h30 – Fin de pointage 8h00)

Tableau B : 10h00 : NC à 1699 points Messieurs et Dames (Pointage 9h00 – Fin de pointage 9h30)

Tableau C : 12h00 : NC à 999 points Messieurs et Dames (Pointage 11h00 – Fin de pointage 11h30)

Tableau D : 14h00 : NC à 1499 points Messieurs et Dames (Pointage 13h00 – Fin de pointage 13h30)

Tableau E : 16h00 : NC à 1199 points Messieurs et Dames (Pointage 15h00 – Fin de pointage 15h30)

Tableau F : 17h30 : NC à 1999 points Messieurs et Dames (Pointage 16h30 – Fin de pointage 17h00)

Tableau G : 18h30 : Toutes séries Dames (Pointage 17h30 – Fin de pointage 18h00)

Dimanche 14 Juin 2026 :

Tableau H : 8h30 : NC à 899 points Messieurs et Dames (Pointage 7h30 – Fin de pointage 8h00)

Tableau I : 10h00 : NC à 1899 points Messieurs et Dames (Pointage 9h00 – Fin de pointage 9h30)

Tableau J : 12h00 : NC à 1299 points Messieurs et Dames (Pointage 11h00 – Fin de pointage 11h30)

Tableau K : 14h00 : NC à 1799 points Messieurs et Dames (Pointage 13h00 – Fin de pointage 13h30)

Tableau L : 16h00 : NC à 999 points Messieurs et Dames (Pointage 15h00 – Fin de pointage 15h30)

Tableau M : 17h30 : Toutes séries Messieurs et Dames (Pointage 16h30 – Fin de pointage 17h00)

Le nombre maximum de joueurs autorisés par tableau est de 60.

Les balles utilisées seront de couleur blanche, en plastique, homologuées ITTF (***) et fournies par le club de la marque VICTAS.

Attention, les tenues de sport blanches (short ou maillot) ne sont pas autorisées.

Le début des tableaux est fixé 30 minutes après la fin du pointage.

Des inscriptions complémentaires pourront être prises le jour du tournoi jusqu'à ½ heure avant le début prévu de chaque tableau et dans la limite des places disponibles. Les joueurs pourront s'inscrire dans 3 tableaux mais ne pourront participer au 3ème tableau que s'ils sont éliminés d'au moins un des 2 autres tableaux.

Article 4 : Engagement

Le prix d'un tableau est fixé à 10 euros.

Les inscriptions devront se faire avant le Vendredi 22 mai 2026, 20 heures :

- Par internet: …….

Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée. Il est possible de s'inscrire sur place le jour même, sous réserve de places disponibles. Il est cependant conseillé de s'inscrire à l'avance afin d'avoir la confirmation d'une place garantie.

Article 5 : Horaire Salle

La salle ouvrira à 7h00 tous les jours du tournoi.

Le tournoi se déroulera sans interruption aux heures des repas.

Une buvette avec sandwichs (chauds et froids), boissons et confiseries se tiendra sur place tout le week-end.

Article 6 : Règlements FFTT

Les règles de jeu F.F.T.T. seront appliquées.

Une tenue sportive réglementaire sera exigée. Seuls pourront prendre part au tournoi les joueurs ou joueuses dont les licences seront validées (25/26) ou en mesure de prouver leur licenciation pour la saison 2025/2026.

Les poussins et poussines ne peuvent pas participer au tournoi.

Les joueurs et joueuses sélectionnés aux Championnats de France séniors ne peuvent participer au tournoi

Le forfait d'un joueur sera prononcé 10 minutes après l'appel de son nom.

Dans un tableau, chaque perdant devra arbitrer la partie suivante. En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée.

Article 7 : Récompenses

Les récompenses seront versées sous forme de chèque avec le ratio suivant :

- Plus de 75% d'inscrits : 100% des récompenses.
- Moins de 75% d'inscrits : 50% des récompenses

Samedi 13 juin 2026

Tableaux	1er	2ème	½ Finalistes	Total Dotation
A -799pts	50 €	30 €	10 €	100 €
B -1699 pts	110 €	60 €	20 €	210 €
C -999 pts	50 €	30 €	10 €	100 €
D -1499 pts	80 €	40 €	15 €	150 €
E -1199 pts	80 €	40 €	15 €	150 €
F -1999 pts	140 €	70 €	25 €	260 €
G- TC F	50% des inscriptions	30% des inscriptions	10% des inscriptions	100% des inscriptions

Dimanche 14 juin 2026

Tableaux	1er	2ème	½ Finalistes	Total Dotation
H -899 pts	50 €	30 €	10 €	100 €
I -1899 pts	120 €	60 €	20 €	220 €
J -1299 pts	80 €	40 €	15 €	150 €
K -1799 pts	120 €	60 €	30 €	240 €
L - 999 pts	50 €	30 €	10 €	100 €
M -TC	340 €	170 €	70 €	650 €

Article 8 :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tout accident ou vol pouvant survenir pendant la durée du tournoi.

Article 9 :

L'organisation se réserve le droit d'annuler un tableau si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Article 10 :

La Juge Arbitre est la seule habilité à régler les litiges prévus ou non au présent règlement et à prendre les décisions nécessaires au bon déroulement de l'épreuve. Ses décisions seront sans appel.

Article 11 :

Toute inscription implique l'acceptation du présent règlement.

Article 12 :

Le tirage au sort sera public et aura lieu le Samedi 13 juin 2026 à partir de 8h15, au gymnase des Julliotes situé au 51 rue Victor HUGO 94700 Maisons Alfort

Article 13 :

En cas de désistement les remboursements des frais d'inscriptions sont possibles jusqu'au 01 mai 2026.

Au-delà de cette date aucun remboursement des inscriptions ne sera possible. Toute inscription est définitive. Des listes d'attente pourront être créées pour pallier les désistements tardifs pour raison de santé (fourniture de certificat médical).